



Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire

Programme des Nations Unies pour le Développement

**Appui à la Relance de la Prospective et la Mise en Place
d'un Mécanisme National de Veille Stratégique**

Document de Projet

Breve description du projet : Le présent projet vise à promouvoir une capacité nationale pérenne de réflexion prospective en Côte d'Ivoire par la reprise et la systématisation des études nationales de perspectives à long terme à travers la mise en place d'une structure permanente de réflexion prospective et de veille stratégique.

A cet effet, le projet entend :

- 1) Favoriser un dialogue social sur les problèmes structurels majeurs du pays en vue de rechercher un consensus autour du futur désiré par la Nation ;
- 2) Elaborer un cadre d'intervention à long terme de tous les acteurs du développement, y compris les partenaires extérieurs ;
- 3) Mettre en place un mécanisme national de veille stratégique ;
- 4) Renforcer les capacités nationales en matière de réflexion prospective et de planification stratégique.



Côte d'Ivoire

PAGE DE SIGNATURE

Pays : Côte d'Ivoire

UNDAF Effet(s)/Indicateur(s):

Effet(s) Attendu(s)/Indicateur(s):

Résultat(s) Attendu(s)/Indicateur(s):

1. Appui à la gouvernance démocratique à travers le renforcement des capacités / vision partagée
2. La réflexion prospective est devenue une culture dans le pays
1. Une structure permanente de réflexion prospective est mise en place
2. Un Mécanisme national institutionnel de veille stratégique mis en place et opérationnel
3. Une étude nationale prospective lancée
4. Des études prospectives thématiques réalisées

Partenaire(s) Responsable(s): Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Bureau National de la Prospective (BNP), Programme des Nations Unies pour le Développement.

Autre(s) Partenaire(s):

- Centres et instituts de recherches
- Institut des Futurs Africains
- Autres partenaires au développement

Programme (CPO): 2003-2007

Composante du Programme:

Titre du Projet: **Appui à la Relance de la Prospective et la Mise en Place d'un Mécanisme National de Veille Stratégique**

Code du Projet: 1 an
Durée du projet:

Total budget:	348,600 \$EU
Ressources allouées:	348,600
TRAC	
Reste à mobiliser	
• Gouvernement	50,000 (en nature)
• Autres (contributions en nature incluses)	

Pour le Gouvernement de Côte d'Ivoire :

11 OCT. 2006

S.E.M. Paul Bohoun Bouabré
Ministre d'Etat, Ministère du Plan et du Développement



Pour le Programme des Nations Unies pour le Développement :

M. Anthony Kwaku Ochemeng-Boamah
Représentant Résident Adjoint/Programme

11 OCT 2006



I. ANALYSE DE LA SITUATION ET ASSISTANCE ANTERIEURE OU EN COURS

La Côte d'Ivoire vit une crise socio-politique sans précédent depuis septembre 2002. Cette crise a mis en exergue la nécessité d'une réflexion approfondie sur le rôle et la place de l'Etat. En effet, dans cet environnement international fait de mutations continues, la Côte d'Ivoire, depuis les années 80, s'est engouffrée dans des processus d'ajustement structurel qui ont relégué et renié les processus d'aide à la décision de moyen et long termes dont le pays a acquis une tradition. Il convient donc d'envisager la place et le rôle de l'Etat dans une approche qui dépasse le simple réflexe jacobin de ses fonctions régaliennes et qui projette ses actions au-delà des contradictions politiques et des conflits immédiats.

Pour ce faire, l'Etat doit se doter d'une fonction stratégique qui lui permette d'être capable de penser librement son avenir, d'élaborer des scénarios, de suggérer des idées nouvelles qu'elles soient leurs origines.

Dans ce contexte, il est important de restituer pleinement à l'Etat, ses fonctions de Prospective et de Planification. En effet, la fonction prospective et stratégique de l'Etat consiste à donner au Plan un rôle d'Éclairer, afin « d'inspirer la cohérence entre les décisions prises dans le court terme basées sur des rapports de force complexes et une vision à long terme de l'Etat soucieux de l'intérêt général ».

La mondialisation de l'économie, la formation des grands blocs économiques et le développement des nouvelles technologies de l'information, en introduisant une plus grande volatilité dans les relations économiques internationales, exigent des gouvernants une gestion plus stratégique de leur économie que par le passé. Face à cette situation et pour mieux maîtriser et orienter son développement, la Côte d'Ivoire a choisi l'approche prospective comme l'un des instruments fondamentaux de gestion de ses stratégies et politiques. Cette approche innovatrice, qui permet d'anticiper les changements et d'identifier les futurs et choix alternatifs possibles, rompt avec les anciennes techniques de planification. Le pays a de ce fait acquis une tradition de réflexion prospective avec Côte d'Ivoire 2000 réalisée en 1973-74, Côte d'Ivoire 2010 en 1984-85 et Côte d'Ivoire 2025 en 1993-95.

Cependant, dans un contexte d'ajustement et de mutation de toutes sortes que connaît le pays, il apparaît plus que jamais nécessaire aux pouvoirs publics de se donner les moyens d'effectuer des choix qui engageront l'avenir du pays et celui des générations futures.

Assistance antérieure ou en cours

Le PNUD a appuyé la Côte d'Ivoire dans le domaine du renforcement des capacités de gestion à travers plusieurs projets dont le projet « Appui au Programme de Renforcement des Capacités de Gestion et de Coordination ». L'objectif principal de ce projet était d'assister le Gouvernement dans sa capacité à formuler, mettre en œuvre, coordonner et évaluer des politiques de croissance répondant aux exigences des partenaires au développement bénéficiant d'un soutien du PNUD en vue de mettre en place un mécanisme efficace de suivi des projets. Dans le domaine spécifique de la planification à long terme, le PNUD a également apporté un appui dans l'élaboration du schéma directeur de développement intégré de la Région Semi Montagnaise de l'Ouest.

Par ailleurs, il faut noter que la Coopération Française a financé l'étude prospective « La Côte d'Ivoire à l'horizon 2010 » dont l'objectif était de lui donner un référentiel pour son assistance future. Elle a appuyé aussi la Cellule de Planification Stratégique et de Prospective (CPSF) dans le cadre du Programme d'Appui aux Administrations Financières et Économiques (PAAFE).

La Côte d'Ivoire a réalisé « Côte d'Ivoire 2000 » en 1973-1974, « Côte d'Ivoire 2010 » en 1983-1984. Contrairement à ces deux études qui étaient des initiatives purement internes, « Côte d'Ivoire 2025 » a été soutenue par le PNUD et s'est faite dans le cadre du projet régional Futurs Africains qui lui a apporté un appui méthodologique. La promotion d'un dialogue participatif avec toutes les tranches de la population était un objectif majeur de cette étude. Enfin, l'étude s'inscrivait dans un processus continu d'analyse prospective-planification stratégique-programmation dont elle devait servir de point de départ. D'autres initiatives avec le PNUD en cours concernent 1) le Projet d'Appui à la Coordination et à la mise en œuvre des projets et programmes et à l'Exécution Nationale (PACNEX) dont l'objectif est le renforcement des capacités nationales en matière de coordination, de mobilisation des ressources publiques, de mise en

œuvre efficace et efficiente, de suivi et d'évaluation des programmes et projets de développement, dans l'optique de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et 2) le Programme de Renforcement des Capacités et de Modernisation des Administrations Economiques, Financières et du Plan (PRCMAEP) qui a pour objectifs d'établir des synergies entre les structures en charge de la formulation, de l'analyse de la politique économique et sociale, et celles de la planification et de la gestion du développement, d'autre part de créer un cadre de collaboration entre les partenaires au développement entre eux et une plate-forme de coopération avec les administrations économiques, financières et du plan.

Toutefois, il est important de souligner que l'évaluation du processus de l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2025 a noté deux faiblesses majeures : l'insuffisance de la participation et la communication.

Au regard de l'approfondissement de la crise qui a exacerbé les incompréhensions, le manque de confiance les uns dans les autres, les crises humanitaire, sécuritaire, sociale, économique et politique, l'on reconnaît aujourd'hui la justesse et la pertinence des scénarios élaborés dans le cadre de l'étude Côte d'Ivoire 2025, dont l'exploitation judicieuse aurait pu éviter à la Côte d'Ivoire cette crise aigue. Aussi afin de permettre au pays de prévenir dans le futur de telle situation préjudiciable à la paix et à la cohésion sociale, il devient urgent de renouer avec la prospective.

Le projet contribuera à 1) agir et à créer les conditions de nouvelle réalité plutôt que de réagir aux événements, et 2) imaginer le futur pour transformer le présent.

Aussi, l'étude prospective a-t-elle pour objectifs de :

- ✓ Rassembler tous les Ivoiriens dans leur diversité autour de la construction de la vision de l'avenir du pays et favoriser la participation de tous les acteurs au processus de reconstruction nationale ;
- ✓ Réinstaurer la cohésion sociale par le développement du dialogue social ;
- ✓ Créer les conditions de paix et de sécurité favorisant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le pays.

II. STRATEGIE D'INTERVENTION

En vue de consolider les changements s'opérant au niveau national il s'avère nécessaire d'adopter à long terme, des stratégies prenant impérativement en compte une **approche multidisciplinaire et participative de développement impliquant systématiquement les représentants des populations au niveau de toutes les régions du pays**. Cette stratégie devra également permettre une consolidation effective des acquis développés dans le cadre de l'environnement politique évolutif et aussi de planifier le futur.

Cependant, pour planifier ce futur, la stratégie devrait envisager l'élaboration d'une vision souhaitée pour le pays et pour y parvenir il faudrait avoir une compréhension commune de cette vision au plan économique et politique.

La communication sera donc au cœur de la stratégie afin d'informer la population des différentes étapes du processus d'élaboration des études prospectives et les résultats obtenus.

III. ARRANGEMENTS DE GESTION

La modalité retenue est la modalité de l'appui à l'exécution nationale (appui au NEX). Dans l'objectif d'une concentration des initiatives similaires et afin d'établir des synergies et complémentarités avec le PRCMAEP, le projet constituera une composante de ce dernier. Il prendra en compte l'activité portant sur la réalisation des scénarios avec la société civile.

Le Directeur National désigné pour ce projet reste le même que celui du Programme de Renforcement des Capacités et de Modernisation des Administrations Economiques, Financières et du Plan, c'est-à-dire le Directeur Général du Plan. Le rôle du Directeur National porte à titre principal, sur le suivi du respect des orientations du Gouvernement dans la mise en œuvre du projet/programme.

Il assume la responsabilité d'ensemble des activités du projet et veille à sa promotion auprès des autres entités nationales.

Le Bureau National de la Prospective sera l'agent de mise en œuvre des activités opérationnelles. A ce titre, le Secrétaire Permanent responsable de ce Bureau jouera le rôle de Coordonnateur National et assurera la planification et la supervision générale des activités du projet. De ce fait, il assurera le secrétariat du comité de pilotage.

Il est à noter que la fonction de Directeur National ainsi que celle du Coordonnateur est gratuite et qu'elle constitue une contribution du Gouvernement à la réalisation des objectifs du projet.

Le Coordonnateur National sera aidé dans sa tâche par un Expert National qui sera recruté à travers un processus compétitif conduit par un comité composé du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement et du PNUD.

L'Expert National est une personne ressource dotée d'une expertise technique mise à la disposition du Ministère pour assister le Coordonnateur National dans l'exécution et le suivi quotidien de la mise en œuvre des activités du projet devant lequel il est responsable.

Le financement se fera par paiement direct sur présentation de requêtes soumises par le Directeur National, signataire des requêtes de financement émanant du projet et en charge du suivi des dépenses y afférentes.

IV. SUIVI ET EVALUATION

Le projet accordera une attention particulière à l'utilisation efficiente des ressources et à la bonne marche du programme à travers le suivi-évaluation. Il s'agira dans le cadre des activités du programme de s'assurer des progrès vers l'atteinte des résultats et que les résultats attendus sont obtenus de façon satisfaisante.

Au plan programmatique, ce suivi se fondera sur les rapports périodiques d'avancement trimestriel du projet (narratif et financier) préparés de façon régulière par l'équipe de gestion sur la base d'un Plan de Travail dûment approuvé par le comité de pilotage.

Pour le suivi financier et comptable, l'Assistant(e) Administratif (ve), Financier (e) et de Direction veillera à ce que les différents rapports financiers requis soient préparés à temps conformément aux procédures en vigueur au PNUD.

Ainsi, le projet tiendra des états et documents exacts et à jour concernant toutes les dépenses effectuées au moyen des fonds fournis par le PNUD et devra soumettre trimestriellement un état cumulé des dépenses au Représentant Résident du PNUD, dans un délai de 15 jours après l'échéance du trimestre en cours. Une copie originale de ces pièces comptables doit être gardée dans les archives du projet pour des fins d'audit.

Les comptes pourront être examinés à tout moment par les contrôleurs internes et externes du PNUD. Un audit annuel est prévu ainsi qu'une évaluation indépendante à la fin du projet sous l'égide du Gouvernement et du PNUD, en concertation avec les acteurs impliqués.

V. BENEFICIAIRES

Cette assistance bénéficiera à titre principal au Bureau National de la Prospective et au Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement.

Les bénéficiaires indirects sont la Primature ; les ministères techniques ; les structures nationales ; les organisations de la société civile ; le pays dans son ensemble à travers la définition d'une vision partagée.

VI. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif principal est de relancer la prospective et de promouvoir une capacité nationale pérenne de réflexion prospective en Côte d'Ivoire, à travers la reprise/révision et la systématisation des études nationales de perspectives à long terme et des études thématiques.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Appuyer la mise en place d'une structure nationale de la prospective ;
- Favoriser un dialogue social sur les problèmes structurels majeurs du pays en vue de rechercher un consensus autour du futur désiré par la Nation ;
- Promouvoir une capacité nationale de réflexion prospective ;
- Elaborer un cadre d'intervention à long terme de tous les acteurs du développement, y compris les partenaires extérieurs ;
- Appuyer la mise en place d'un mécanisme national de veille stratégique.

L'effet recherché est une meilleure prise en compte des aspirations de la population dans la définition des programmes et stratégies de développement. Cet effet sera obtenu à travers deux composantes qui sont : 1) Mise en place du Bureau National de la Prospective ; 2) Appui à la mise en place d'un mécanisme institutionnel de veille stratégique.

VII. ACTIVITES / PRODUITS / RESULTATS

Les activités, produits et résultats escomptés sont présentés dans le tableau synoptique de la partie suivante

VIII. CADRE SYNOPTIQUE DES RESULTATS ET DES ACTIVITES

Effets recherchés : 2.1. Appui à la gouvernance démocratique à travers le renforcement des capacités / vision partagée et meilleure prise en compte des aspirations des populations dans les programmes et stratégies de développement			
La réflexion prospective est devenue une culture dans le pays			
Indicateur de résultats comme mentionné dans le cadre de résultats stratégiques, en tenant compte de la situation de base et des objectifs			
La stratégie de partenariat :			
Composantes	Résultats attendus	Activités	Indicateurs/Moyens de vérification
1. Mise en place du Bureau National de la Prospective	1.1. Une structure permanente de réflexion prospective est mise en place	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer la mise en place d'une structure permanente de réflexion prospective 2. Faire un état des lieux des études prospectives passées <p>Réaliser une étude des conditions de reprise de l'actualisation de l'étude « Côte d'Ivoire 2025 »</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Organiser des ateliers de renforcement de capacité en matière de conduite d'études prospectives et de formulation de politiques basées sur l'exploration systématique des futurs possibles 4. Organiser des voyages d'étude et d'échange d'expérience avec les pays avancés dans le processus 5. Réaliser l'étude prospective Côte d'Ivoire 2040 	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de désignation du coordonnateur national - Equipements livrés fonctionnels - Rapports d'évaluation des EP disponibles - Nombre d'ateliers et de personnes formées - Nombre de voyages d'études organisées/ participants - Rapport de l'étude disponible et vulgarisé
2. Appui à la mise en place d'un mécanisme de veille institutionnel de veille stratégique	<ol style="list-style-type: none"> 2.1. Mécanisme institutionnel de veille stratégique mis en place et opérationnel 2.2. Système d'information mis en place et fonctionnel (Réseau) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser une étude de faisabilité d'un tel mécanisme 2. Recruter un expert national pour aider à opérationnaliser le mécanisme de veille stratégique 3. Etablir des points d'alerte dans la mise en oeuvre des scénarii 4. Elaborer un guide sur la prospective 5. Elaborer des indicateurs de performance pour le suivi-évaluation des actions prévues dans les études prospectives 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'étude disponible - Equipe de mise en oeuvre recrutée (Expert national, Assistant Administratif et Financier et de Direction, Chauffeur) - Mécanismes et outils de mise en oeuvre et suivi-évaluation développés - Informations disponibles et accessibles - Système d'informations développé, accessible et mis à jour

IX CADRE INSTITUTIONNEL :

Un Comité de pilotage composé de deux représentants du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement y compris le Directeur National du projet, deux représentants des structures/instituts de recherche, deux représentants de la société civile, un représentant du PNUD et un représentant des institutions internationales de financement autres que le PNUD.

Le Comité de pilotage sera co-présidé par le Représentant Résident Adjoint du PNUD et le représentant du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement autre que le Directeur National. Ce Comité est chargé d'orienter et de guider la mise en œuvre du projet.

A cet effet, il se réunira deux fois par an (des rencontres additionnelles peuvent être organisées le cas échéant), pour : examiner et valider le plan de travail ; apprécier les résultats obtenus ; veiller à l'atteinte des objectifs ; aider à la programmation des activités liées à la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation du projet pour la phase ultérieure.

Un Expert National sera recruté pour appuyer le Bureau National de la Prospective.

Le Bureau National de la Prospective qui assure le secrétariat du Comité de pilotage aura pour missions de : planifier et organiser les réunions ; préparer les documents et comptes-rendus de réunions.

X. APPORTS

Apports du Gouvernement

Ils se feront à deux niveaux :

A – Personnel

Le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement mettra à la disposition du projet des personnes ressources spécialisées en gestion des projets pour constituer l'équipe de mise en œuvre du projet. Le PNUD recrutera un(e) consultant(e), expert national du projet et un(e) assistant(e) devant appuyer l'équipe de mise en œuvre selon les procédures de recrutement en vigueur, désignera un Conseiller au programme point focal du projet au PNUD.

Le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement s'engage à assurer la disponibilité des cadres techniques pour faciliter la production dans le temps, des documents attendus et s'assurer du suivi régulier des dossiers y relatifs au cours de la durée du projet.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'engage à remplir ses obligations telles qu'indiquées dans la partie « Apports du Gouvernement ».

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire engage financièrement sa responsabilité en cas de mauvaise gestion des fonds alloués et des équipements mis à disposition par le PNUD et les autres partenaires.

B – Locaux et équipements

Le Gouvernement mettra à la disposition du projet, un local comportant des bureaux et une salle de réunion présentant toutes les conditions de sécurité et de fonctionnalité pour le personnel et les équipements, y compris la fourniture d'eau et d'électricité.

Apports du Programme des Nations Unies pour le Développement

Conformément aux recommandations du CCP, il sera fait recours à l'expertise des Agences spécialisées du Système des Nations Unies, du Programme des Volontaires des Nations Unies, des ONGs, et de la modalité d'exécution directe par le PNUD quand les circonstances le justifieront.

A – Personnel pour la gestion du projet

- Un(e) consultant(e), Expert national

- Un(e) Assistant(e)

- Un point focal du projet au PNUD

- Divers consultants

B – Formation

Appui à la formation et animation des divers séminaires et ateliers nationaux
Voyages d'information et de formation, et voyages d'études à l'extérieur
Séminaires internationaux.

C – Equipements durables

3 Ordinateurs complets

3 Modem + Imprimantes (possibilité mise en réseau)

Une photocopieuse à très grand débit ;

Un téléphone/FAX ;

Une vidéo projecteur avec accessoires ;

Divers matériels de support technique et pédagogiques à la formation et autres équipements nécessaires.

D – Véhicule

Un véhicule 4x4

E – Fonctionnement

Les frais couvrant les missions de Contrôle, de Suivi-évaluation,
Les frais d'entretien et de fonctionnement des équipements du projet ;
Les frais d'appui du PNUD.

Apports d'autres institutions de financement

Le budget annoncé par le Programme des Nations Unies pour le Développement est un financement initial afin de permettre le démarrage des activités. Les études nationale de perspectives à long terme étant un processus coûteux surtout si on veut assurer une participation large de la population et communiquer sur toutes les étapes, il reste entendu que ce financement devra être complété par l'apport d'autres partenaires à identifier.

XI. RAPPORTS, SUIVI ET EVALUATION

Le projet fera l'objet d'un rapport annuel établi par le Directeur National du Projet. Les différents rapports prévus dans le cadre de la mise en œuvre notamment les rapports de suivi, les rapports financiers et d'audit seront également produits aux échéances retenues.

XII. RISQUES

Les principaux risques prévisibles sont liés aux facteurs ci-après :

Facteurs organisationnels : il s'agit essentiellement de la résistance au changement de la part de certaines administrations qui sont solidement attachées à l'approche classique de planification. La complexité relative de la démarche prospective peut rebuter certains acteurs. Une bonne sensibilisation sur les avantages de la démarche et une approche méthodique et pragmatique devraient minimiser ce risque et favoriser l'appropriation par les structures nationales.

Facteurs humains : Le choix du consultant (expert national) du projet est crucial car il doit avoir une vision globale de tous les aspects touchant au développement socio-économique. Il doit aussi avoir une bonne capacité d'animation.

Capacités de gestion : Retards dans le déblocage des fonds de contrepartie gouvernementale si prévus ; retards dans la mise à disposition du projet, des locaux et équipement par le

Gouvernement ; retards dans le déblocage des fonds du PNUD causant implicitement un retard dans la

mise en œuvre des activités du projet .

Retour à une instabilité politique dans le pays ;

Tout effort du Gouvernement de rechercher les solutions appropriées permettant de contourner ces obstacles et susceptible d'avoir des incidences positives sur la réalisation des activités du projet, sera vivement encouragé par le PNUD.

XIII. CONTEXTE LEGAL

Le présent descriptif constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord type d'assistance de base entre la République de Côte d'Ivoire et le PNUD signé par les parties prenantes le 3 décembre 1993. Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif du projet même si elles ne sont revêtues que de la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres parties signataires du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à propos des changements envisagés :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet.
- Les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeures aux objectifs, aux résultats et aux activités, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà convenus ou à des hausses entraînées par l'inflation.

Les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture d'apports déjà prévus, de refléter une hausse du coût des services d'experts ou d'autres coûts par suite de l'inflation ou de tenir compte du traitement préférentiel accordé pour le remboursement des dépenses des agences d'exécution

PRODUITS	ACTIVITES	CALENDRIER		PARTENAIRE RESPONSABLE	Source de Fonds	BUDGET 2006-2007		
		2006	2007			Description du Budget	Montant (USD)	
		<p>1. Mise en place du Bureau National de la Prospective</p> <p>1.1. Une structure permanente de réflexion prospective est mise en place</p> <p>1.1.1 Appuyer la mise en place d'une structure permanente de réflexion prospective</p> <p>1.1.2 Faire un état des lieux des études prospectives passées</p> <p>1.1.3 Réaliser une étude des conditions de reprise de l'actualisation de l'étude « Côte d'Ivoire 2025 »</p> <p>1.1.4 Organiser des ateliers de renforcement de capacité en matière de conduite d'études prospectives et de formulation de politiques basées sur l'exploration systématiques des futurs possibles</p> <p>1.1.5 Participer à des voyages d'étude et d'échange d'expérience avec les pays avancés dans le processus</p> <p>1.1.6. Réaliser l'étude prospective Côte d'Ivoire 2040.</p>	X					71600 Missions Voyages d'Etudes 72100 Ateliers de renforcement des capacités 72200 Equipements 72200 Véhicule 74500 Fonctionnement
				MEMPD PNUD Institut Futurs Africains			135,000	
SOUS TOTAL 1								

PRODUITS	ACTIVITES	CALENDRIER		PARTENAIRE RESPONSABLE	Source de Fonds	Description du Budget	Montant (USD)	
		2006	2007					
		BUDGET 2006-2007						
2. Appui à la mise en place d'un mécanisme institutionnel de veille stratégique	2.1. Mécanisme institutionnel de veille stratégique mis en place et opérationnel	X				71300 Consultants nationaux 71400 Expert National 71400 Assistant de Direction/ Admin et fin	30,000 40,000 25,000	
		X		MEMPD		71400 Chauffeur 72100 Ateliers de renforcement des capacités 74100 Communication et Rapports	14,400 42,600 20,000	
			X					
			X	Institut Futurs Africains				
			X					
2.2. Système d'information mis en place et fonctionnel (Réseau)	2.2.1 Collecter, traiter et mettre à disposition les informations stratégiques 2.2.2. Mettre en place une base de données dynamique 2.2.3. développer un programme de dissémination, communication et publication		X			72400 Réseau 72800 Equipements informatiques 74500 Divers	8,000 12,000 5,000	
			X					
			X					
SOUS TOTAL 2							197,000	
TOTAL 1 et 2							332,000	
Frais d'exécution	Recouvrement coût – Services PNUD- (5%)					75100 Frais services PNUD	16,600	
TOTAL GENERAL							348,600	